



Mémoire sur la gestion de l'eau

Présenté au

Bureau d'audience publiques sur l'environnement

**dans le cadre de la consultation publique sur
La gestion de l'eau au Québec**

par

COSE Lanaudière
121, rue Saint-Barthélemy Sud
Joliette, Québec J6E 5N8

Novembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE COSE LANAUDIÈRE.....	3
INTRODUCTION	3
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX PRÉCONISÉS PAR L'ÉTAT.....	4
ORIENTATIONS	4
OBJECTIFS	4
ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES ET ÉCHANTILLONNAGES	5
ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES	5
ÉCHANTILLONNAGE.....	5
MODALITÉS DE TRANSMISSION DES DONNÉES CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU.....	7
SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	8
CONCILIATION.....	8
CONCLUSION.....	8
ANNEXE 1.....	10
PRÉSENTATION DE COSE LANAUDIÈRE.....	10

PRÉSENTATION DE COSE LANAUDIÈRE¹

COSE Lanaudière (Comité de Suivi Environnemental), a pour mission la protection de l'environnement et de la santé des citoyens à l'égard des activités industrielles de la région de Lanaudière. Un des moyens préconisés pour atteindre notre objectif, consiste à informer le public sur les dossiers industriels par la mise sur pied de comités de suivi environnemental. Nous favorisons le dialogue entre les industries et la population par le biais de tables de concertation.

Depuis 1995, nous avons formé des comités de suivi industriel avec quatre entreprises. Trois de ces comités sont présentement actifs.²

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'enquête générique sur la gestion de l'eau réalisée par le BAPE, le Comité de Suivi Environnemental de Lanaudière (COSE Lanaudière), désire apporter son point de vue sur le document de consultation publique La gestion de l'eau au Québec. Les opinions présentées dans ce document sont issues de commentaires émis par les participants des tables de concertation en regard des activités industrielles de la région lanauoise.

Nos principaux commentaires porteront sur les points suivants:

- Les orientations et les objectifs généraux préconisés par l'état.
- Études hydrogéologiques et l'échantillonnage.
- Modalités de transmission des données sur la qualité de l'eau.
- Suivi environnemental.
- Conciliation des usages et la consultation du public.

¹ Document de présentation de COSE Lanaudière à l'annexe 1

² Présentation des dossiers industriels qui font l'objet de suivi en regard de la qualité de l'eau

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX PRÉCONISÉS PAR L'ÉTAT³

Orientations

COSE Lanaudière travaille à informer et à responsabiliser les divers intervenants du milieu industriel ainsi que la population à la protection de l'environnement. Nous croyons que la bonne collaboration de nos membres suscite des modifications de comportement par rapport au respect mutuel de chacun des partenaires du milieu et entraîne une amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, l'orientation gouvernementale relative au respect de la qualité du milieu et la pérennité des ressources fait parti de notre mandat général.

Objectifs

COSE Lanaudière privilégie deux objectifs généraux présentés dans le document de consultation publique. Il s'agit de

- **Assurer la protection de la santé publique.**
- **Concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.**

La recherche de la pérennité de la ressource eau est sous-entendue puisqu'elle fait partie intégrante du suivi environnemental que nous réalisons.

³ La gestion de l'eau au Québec, document de consultation publique. Chapitre 2. 1999

ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES ET ÉCHANTILLONNAGES

La qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface fait partie des demandes d'information du public relatives aux industries qui participent à nos activités. Il est important pour la population de connaître la qualité de ces eaux. En plus de servir à l'alimentation en eau potable, l'eau est aussi utilisée à des fins récréatives et est une ressource essentielle pour le maintien d'un équilibre de vie (milieux naturels, tourbières, forêts, rivière).

Études hydrogéologiques

D'après le document de consultation publique, les données hydrogéologiques sont éparées et souvent incomplètes. De plus, il existe peu de documents d'interprétation d'ensemble des données sur une base locale ou régionale. En ce qui nous concerne, nous avons des dossiers industriels qui font l'objet d'un suivi du ministère de l'Environnement (MENV) qui portent sur la contamination de la nappe phréatique et du réseau hydrographique. À la demande du MENV, les industries réalisent des études hydrogéologiques concernant un territoire bien défini. Malheureusement, ces données ne permettent pas de répondre à tous les questionnements des citoyens sur la qualité de l'eau potable à court et à long terme.

La réalisation de cartes hydrogéologiques des régions ayant une problématique particulière est nécessaire afin d'interpréter les impacts de l'utilisation de l'eau à des fins industrielles et humaines.

Échantillonnage

Selon les commentaires reçus à COSE Lanaudière, les citoyens qui vivent à proximité d'une industrie ont des inquiétudes face à la qualité de l'eau. Il peut s'agir de la contamination de leur puits d'alimentation en eau potable, de l'eau utilisée pour l'alimentation du bétail ou servant à

l'arrosage des cultures et de la détérioration du milieu naturel. D'après le MENV⁴, 25 % de la population Lanaudoise s'approvisionne dans les nappes souterraines à l'aide d'un puits privé.

Les données sur la qualité de l'eau provenant des puits d'alimentation en eau potable sont rares car il n'y a pas d'échantillonnage systématique des puits résidentiels (privés). De plus, il est difficile de colliger les résultats d'analyses réalisées pour le compte des résidents. Ces analyses ne sont pas régulières, elles comportent des paramètres standards pour l'eau potable et ne recherchent pas les produits toxiques susceptibles de s'y trouver.

L'analyse de l'eau des puits devrait faire l'objet d'un programme d'échantillonnage et de surveillance plus élaboré lorsque des puits d'alimentation en eau potable sont situés à proximité d'une industrie ayant des rejets dans les eaux de surface et/ou qui sont susceptibles d'atteindre la nappe phréatique.

D'autre part, puisqu'il revient de plus en plus aux entreprises de réaliser la prise de données concernant les impacts de leurs activités sur le milieu, les citoyens s'inquiètent de la validité de ces données. Pour sa part, le ministère de l'Environnement collecte des données à la suite d'inspections et réalise à l'occasion des analyses comparatives à celles de l'entreprise.

Afin de valider les résultats d'analyses des piézomètres et des eaux de surface, recueillis par les entreprises, le ministère devrait réaliser un échantillonnage à la même fréquence que l'entreprise.

⁴ Ministère de l'Environnement du Québec. Direction régionale de Lanaudière 1999. Portrait régional de l'eau. Document de consultation.

MODALITÉS DE TRANSMISSION DES DONNÉES CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU

La présentation des résultats d'analyses des industries participantes permet aux membres d'une table de concertation de situer, s'il y a lieu, la problématique reliée à l'eau et de suivre son évolution. En plus des lois et règlements qui régissent la qualité de l'eau, la prise de décision de l'entreprise est influencée par les représentations des citoyens. Cette étape de conciliation, si elle est bien menée, assure un meilleur climat de vie. De plus, la diffusion et la vulgarisation des données recueillies permettent à la population de s'intéresser peu à peu à son milieu et de coopérer au maintien de sa qualité.

Le mécanisme de transmission des données doit être plus accessible. Il n'existe pas d'obligations légales pour la diffusion de ces données au public. L'obtention des résultats d'analyses réalisés par le MENV requiert une demande d'accès à l'information. Toutefois, puisque la responsabilité de la prise d'échantillonnage revient de plus en plus aux promoteurs, l'accès aux données s'avère plus difficile car une demande d'avis au tiers est nécessaire.

Par le biais de ses tables de concertation, COSE Lanaudière peut obtenir sur demande les résultats d'analyses de la qualité des eaux réalisées par les industries participantes. Nous croyons toutefois, qu'afin d'informer la population adéquatement, l'accès aux résultats d'analyses des rejets industriels et du suivi environnemental réalisé par les entreprises devrait être facilité. Le document Plan de gestion sur les matières résiduelles rédigé par le MENV⁵, propose de faciliter l'accès aux documents inhérents à une entreprise de gestion des matières résiduelles à un Comité de vigilance. Cette proposition devrait aussi être intégrée à la gestion de l'eau.

Le ministère doit rendre accessibles à la population les résultats des analyses et tous les documents inhérents à la qualité de l'eau

⁵ Ministère de l'Environnement 1999. Plan de gestion des matières résiduelles

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'état doit assurer le contrôle, le suivi et la surveillance des effluents industriels et municipaux. Il doit de plus, voir à la protection de la qualité des eaux souterraines et de surfaces.

Afin de faciliter le suivi des dossiers sur l'eau, les responsabilités devraient se limiter au ministère de l'Environnement. Toutefois, **la mise sur pied de comités de suivi sur la gestion et la protection de l'eau devrait être facilitée par l'état.** Ces comités permettraient de sensibiliser et de responsabiliser les divers utilisateurs de cette ressource.

CONCILIATION

Depuis sa fondation, COSE Lanaudière préconise le dialogue entre les divers intervenants sur des dossiers industriels. A la lumière de nos actions, nous croyons opportun d'associer un mécanisme d'information et de consultation du public lors de projets de développement industriels qui sont susceptibles de modifier la qualité de l'eau. La population s'interroge constamment sur l'état de son environnement. Elle subit parfois des nuisances car la réglementation n'est pas adaptée à sa situation. Ce processus d'information et de consultation doit répondre aux craintes nommées par les citoyens et leur permettre de trouver une solution raisonnable à leurs problèmes.

Afin de réaliser ces actions, la collaboration de l'état est essentielle. **Des mesures incitatives à la conciliation doivent être accompagnées d'un programme d'aide financière pour la mise sur pied de comités de citoyens ou de vigilance. De plus, il faudrait que l'état exige un engagement de participation à un comité de citoyen de la part des entreprises (industries et municipalités) qui feront l'objet d'un débat sur l'eau.**

CONCLUSION

Afin de permettre à la population de la région de Lanaudière de mieux cerner les impacts des activités industrielles sur la qualité de l'eau, le ministère de l'environnement doit réaliser des études hydrogéologiques dans les secteurs les plus touchés par la pollution diffuse et ponctuelle. Le suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi l'analyse de l'eau potable des puits résidentiels doivent être réalisés.

La population doit recevoir régulièrement les informations qui concernent la qualité des eaux de son territoire.

L'accès à l'information doit être allégé et des mesures incitatives à la conciliation environnementale doivent être adoptées .

Source: Luce Picard, directrice
24 novembre 1999

ANNEXE 1

Présentation de COSE Lanaudière

Mise en situation

« Ciment St-Laurent participe, avec les groupes intéressés, aux discussions sur les enjeux environnementaux et à l'élaboration de politiques et de solutions réalistes à l'égard de la protection de l'environnement ». Cette phrase tirée du Rapport annuel de Ciment St-Laurent, illustre bien dans quel but et dans quelle optique travaille COSE Lanaudière (Comité de Suivi Environnemental). Tout d'abord baptisé « Comité de suivi environnemental des activités industrielles du Grand Joliette », COSE Lanaudière est une corporation à but non lucratif, qui se définit comme suit :

Une mission

Chez COSE Lanaudière, nous travaillons à améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens qui habitent à proximité d'activités industrielles.

Un positionnement précis

Le territoire défendu par COSE Lanaudière est celui de la grande région de Lanaudière avec comme champ d'action, l'environnement et le milieu de vie, et ce, dans un contexte de concertation et de dialogue entre citoyens et industries, toujours en regard des activités industrielles.

Des valeurs à protéger

Chez COSE Lanaudière, nous voulons véhiculer l'importance du dialogue entre les citoyens et les industries en respectant trois (3) principes fondamentaux :

- ⚙ concertation / médiation
- ⚙ bonne foi
- ⚙ transparence et ouverture d'esprit

Des objectifs à atteindre

Grâce au maintien de nos partenariats actuels et au développement de nouvelles ententes, nous voulons étendre notre rayonnement dans la région tout en favorisant l'accroissement du dialogue et de la coopération entre citoyens et industries. Pour ce faire, nous misons sur la mise en place de tables de concertation qui regroupent citoyens et représentants d'industries que nous désirons sensibiliser à leur impact social.